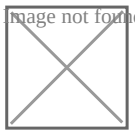

achat d'un tens en pharmacie

Par **celcor**, le **17/02/2021** à **13:29**

Bonjour

je viens d'acheter un tens sur prescription d'un médecin. Je l'ai commandé samedi dernier, le pharmacien m'a dit d'accord je commande je lui dis ça sera bien celui prescrit oui oui ne vous inquiétez pas.

Je lui demande combien je devrais payer il me dit dans les 80 euros.

du coup je dis ok je commande.

aujourd'hui je vais chercher ma commande, déjà il me fait payer 120€ je lui fais la remarque mais vous m'avez dit 80€ ça réponse a été bah je sais pas c'est écrit.

et après avoir payer il me donne mon tens et là surprise ce n'est pas celui prescrit je commence à m'énerver et il me dit je peux rien faire c'est comme ça vous avez commandé.

Je vais très souvent chez eux donc il me connaisse très bien.

Je trouve ça malhonnête ce qu'ils m'ont fait.

du coup est ce que je peux rendre l'appareil et demander le remboursement?

si oui est ce que je pourrais donner l'ordonnance à une autre pharmacie sans problème?

cordialement

Par **youris**, le **17/02/2021** à **13:42**

bonjour,

un pharmacien n'a pas le droit de reprendre ce qui a été vendu.

comme votre ordonnance a été tamponnée suite à l'achat d'un premier TENS, vous ne pouvez pas la réutiliser pour acheter un second appareil.

voyez avec votre médecin prescripteur pour savoir si l'appareil fourni par votre pharmacien

est équivalent à celui prescrit.

votre médecin peut, peut-être intervenir, auprès de votre pharmacien.

salutations

Par **celcor**, le **17/02/2021** à **13:51**

Bonjour

Merci pour votre retour rapide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés